

CHSCTA du vendredi 6 juin 2014

Depuis le CHSCTA du mois de février dernier, les travaux sur l'enquête « identification des risques psycho-sociaux » du 4ème trimestre 2012 semblaient être au point mort. Les groupes de travail qui devaient se réunir à partir du mois de mars n'ayant pas été convoqués.

Pour participer pleinement à ce travail, La FSU a mené, lors de 2 journées, à partir des documents en sa possession une réflexion sur les causes et les préconisations pour améliorer les conditions de travail pour le groupe des personnels administratifs et techniques.

C'est dans ce cadre, complétée par la reconnaissance par la commission de réforme de l'académie d'Aix-Marseille de l'imputabilité au service du décès de notre collègue de STI2D Pierre Jacque et l'apparition dans le paysage de l'académie d'un plan lycée, que [la déclaration préalable de la FSU->] à été rédigée. (lien vers le fichier)

Une proposition d'avis concernant l'évaluation des conséquences du plan lycée a également été rédigée.

Au cours du CHSCTA des éléments de réponse nous ont été fournis.

- L'académie vient tout juste de recruter une psychologue du travail et parmi ses missions figure la mise en place des groupes de travail sur l'enquête.
- Celle-ci nous a présenté la méthode qui sera la même pour tous les groupes, 1 réunion de présentation et 2 réunions des groupes de travail qui doivent permettre après synthèse d'émettre des préconisations.
- Les groupes de travail vont être mis en place dès la rentrée prochaine. En ce qui concerne les personnels administratifs et techniques, cela concerne 3 groupes de travail de 15 personnes. En ce qui concerne les personnels d'éducation, 1 groupe de travail de 15 personnes sera mis en place.
- Pour les autres catégories, les groupes seront mis en place un peu plus tard.

Ensuite, un bilan sur les accidents de travail nous a été présenté par M Jean-Jacques Dagaëff ainsi que les axes de travail du programme annuel de prévention de l'académie.

En fin de séance, la FSU a présenté l'avis aux autres membres du CHSCTA. Après 2 modifications, celui-ci a été adopté par les représentants des personnels, l'administration ne prenant pas part au vote.

Avis du CHSCT académique du 6 juin 2014

La région réfléchit à un plan lycée qui sera présenté le 27 juin. Il entraînera des modifications pour les établissements francs-comtois et donc pour les personnels. Le CHSCT académique demande à ce que chaque CHSCT départemental de l'académie fasse une étude sur les conséquences pour les personnels de sa compétence territoriale. Il assurera ensuite une synthèse de ces travaux et émettra des préconisations si nécessaire. Il devra également travailler conjointement avec le CHSCT de la région.